



British Columbia's  
Office of the Human Rights  
Commissioner

# Les droits en vedette : les réalités vécues en Colombie-Britannique

Résumé | août 2024



British Columbia's  
Office of the Human Rights  
Commissioner

# Les droits en vedette : les réalités vécues en Colombie-Britannique

**Août 2024**

Le Bureau de la commissaire aux droits de la personne de la Colombie-Britannique (BCDPCB) encourage la distribution et l'échange de l'information présentée dans cette publication. Tout le matériel fourni dans cette publication est soumis à la licence Creative Commons Attribution 4.0 International, à l'exception des photographies et des images, du logo du BCDPCB, de toute marque de fabrique ou de commerce, du contenu ou du matériel fourni par des tiers, et à moins d'indication contraire. Pour plus d'information sur la licence, consultez le site : [creativecommons.org/licenses/by/4.0/](https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/)



Le BCDPCB reconnaît la relation importante entre la protection de l'environnement naturel et la protection des droits de la personne. L'une des façons de réduire notre incidence sur l'environnement est de réduire au minimum le nombre de rapports que nous imprimons. Toutefois, si vous avez des difficultés à lire ce rapport en format électronique, veuillez contacter notre bureau pour demander une copie imprimée.

Soutien aux communautés touchées : Nous sommes conscients que certains renseignements dans ce rapport peuvent être déroutants. Les sujets présentés, bien qu'essentiels, peuvent être difficiles, en particulier pour les personnes les plus touchées. Les Britanno-Colombiens qui éprouvent de la détresse à la lecture de ce rapport ou qui ont besoin d'une aide immédiate peuvent consulter la liste de lignes d'écoute et d'aide d'urgence en santé mentale qui se trouve sur notre site Web à l'adresse suivante : [bchumanrights.ca/support](https://bchumanrights.ca/support)

De nombreux membres du personnel du BCDPCB ont participé à l'élaboration de ce rapport à différents moments. La commissaire tient à remercier toutes les personnes qui ont contribué à la réalisation de ce rapport, y compris l'équipe principale du projet de référence, et plus particulièrement Monica Petek et Ryan Tonkin.

Cette publication est disponible en format électronique sur le site Web du Bureau de la commissaire aux droits de la personne de la Colombie-Britannique : [bchumanrights.ca/in-focus](https://bchumanrights.ca/in-focus)

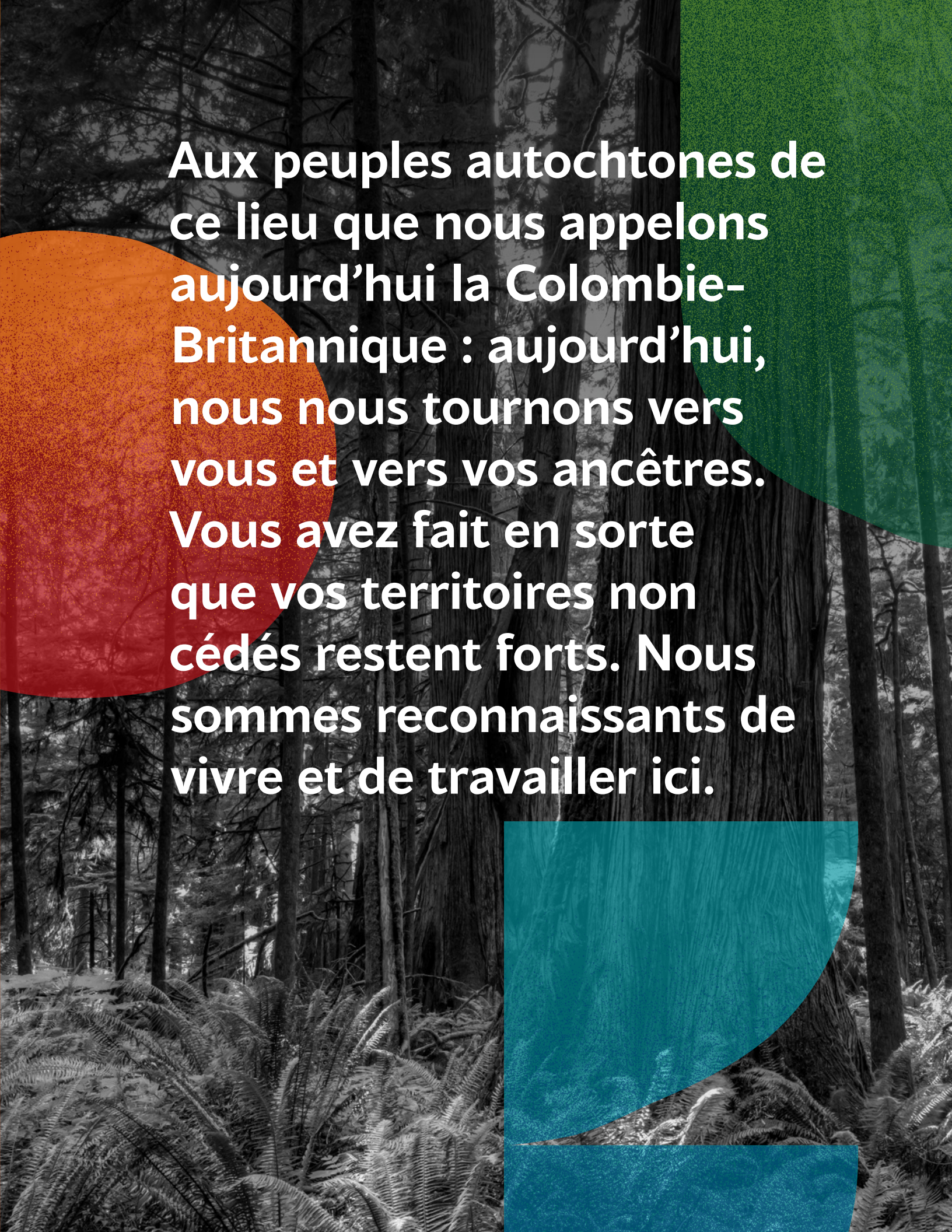
ISBN : 978-1-990626-13-5

© Bureau de la commissaire aux droits de la personne de la Colombie-Britannique  
536-999 Canada Place  
Vancouver (Colombie-Britannique) V6C 3E1  
1-844-922-6472 | [info@bchumanrights.ca](mailto:info@bchumanrights.ca)



British Columbia's  
Office of the Human Rights  
Commissioner





**Aux peuples autochtones de ce lieu que nous appelons aujourd'hui la Colombie-Britannique : aujourd'hui, nous nous tournons vers vous et vers vos ancêtres. Vous avez fait en sorte que vos territoires non cédés restent forts. Nous sommes reconnaissants de vivre et de travailler ici.**



# Résumé

Le rapport *Les droits en vedette* vise à dresser un portrait des droits de la personne en Colombie-Britannique. Il met en évidence les principales inégalités et injustices observées sous dix grands thèmes. Il met également l'accent sur la manière dont chacun de ces enjeux soulève des problèmes de droits de la personne et les incidences sur les personnes les plus marginalisées de notre société.

Chaque section de ce rapport porte sur un système différent : par exemple, le système de protection de la jeunesse, le système d'éducation et le système de justice pénale. Nous décrivons l'incidence disproportionnée de chacun de ces systèmes sur les communautés ou les personnes individuellement. Chaque sous-section « En vedette » porte sur un aspect précis de ces vastes problèmes systémiques. Certaines des façons tangibles et préjudiciables dont ces problèmes se répercutent sur la vie des gens et les droits de la personne y sont présentées en détail.

Ce rapport présente ce que nous avons appris à partir de diverses sources, notamment des conversations avec les personnes les plus touchées, une enquête auprès d'organismes travaillant à l'amélioration de ces questions et des recherches menées par des universitaires, des gouvernements et des organismes non gouvernementaux. Il reflète également les responsabilités et les engagements juridiques énoncés dans le droit législatif, constitutionnel et international en matière de droits de la personne, qui protègent tous le droit fondamental à l'égalité réelle.



## Les 10 grands enjeux

- ▶ **Le droit au logement** permet à chacun la réalisation progressive du droit à un logement acceptable. La réalisation progressive signifie que tous les ordres de gouvernement sont obligés de prendre des mesures pour répondre à ce besoin fondamental dans la limite des ressources disponibles. Pourtant, les habitants de la Colombie-Britannique sont confrontés au taux le plus élevé de logements inabordables au Canada. En conséquence, le nombre de sans-abri et de campements est en augmentation : selon le recensement des sans-abri de 2023, il y aurait 31 % de personnes en situation d'itinérance de plus par rapport à 2020-2021. Le manque de logements abordables a une incidence disproportionnée sur les groupes marginalisés, notamment les personnes en situation de handicap, les Autochtones et les femmes. Dans la [section sur le logement](#), nous soulignons que les femmes sont plus susceptibles de se trouver en situation d'itinérance « cachée », c'est-à-dire qu'elles évitent de vivre dans la rue en acceptant un logement insalubre ou dangereux ou un logement où elles sont exploitées.
- ▶ **Le droit à un niveau de vie adéquat** permet à chacun la réalisation progressive du droit à une vie sans pauvreté. Ce droit dépend d'un ensemble de politiques et de programmes gouvernementaux, tels que le salaire minimum et l'assistance sociale, appelés « filet de sécurité sociale ». Actuellement, le filet de sécurité sociale ne suffit pas à garantir un niveau de vie adéquat, puisqu'environ un habitant de la Colombie-Britannique sur neuf vit dans la pauvreté. De plus, après des années de baisse, le taux de pauvreté est passé de 7,6 % en 2020 à 11,6 % en 2022. Dans la [section consacrée au filet de sécurité sociale consacrée](#), nous soulignons que de nombreuses personnes en situation de pauvreté sont également victimes de discrimination en raison de leur condition sociale. Malheureusement, cette discrimination n'est pas interdite par la loi.
- ▶ **Le droit à l'éducation** permet aux élèves de bénéficier d'un traitement équitable dans un environnement d'apprentissage sûr, inclusif et accessible. En Colombie-Britannique, cependant, il existe de grandes différences entre les groupes en ce qui concerne les résultats scolaires. Il est prouvé que les groupes les plus défavorisés sont confrontés à l'exclusion, au racisme et à la discrimination dans les écoles. Par exemple, 92 % de tous les élèves terminent leurs études secondaires en six ans, mais seulement 78 % des élèves en situation de handicap et 75 % des élèves autochtones y parviennent. En outre, il existe des lacunes dans l'éducation relative aux droits de la personne, et l'enseignement de la justice sociale est de plus en plus controversé. Dans la [section consacrée à l'éducation](#), nous mettons en lumière les expériences des enfants et des jeunes 2ELGBTQIA+ dans les écoles et la controverse autour du programme SOGI 1 2 3, une ressource éducative supplémentaire conçue pour créer des espaces éducatifs inclusifs. Le programme SOGI 1 2 3 a suscité beaucoup d'incompréhension et a fait l'objet, en 2023, d'une vaste campagne politique.
- ▶ **Le droit à un traitement équitable en matière d'emploi** donne droit à l'égalité en milieu de travail. Pourtant, les effets persistants de la discrimination systémique sont évidents sur l'ensemble du marché du travail. Les personnes en situation de handicap sont victimes de préjugés quant à leurs capacités professionnelles. Comparativement aux hommes, les femmes sont plus susceptibles de travailler à temps partiel et ne gagnent que 68 cents pour chaque dollar gagné par un homme. Les Autochtones ont moins de chances que les personnes non autochtones d'avoir un emploi stable. Une personne sur dix ayant répondu à un sondage réalisé pour le compte du Bureau a déclaré avoir été victime de discrimination fondée sur son identité lorsqu'elle a postulé un emploi en Colombie-Britannique. Ce constat est cohérent avec d'autres études qui montrent que les personnes issues de groupes identitaires marginalisés ont moins de chances d'être embauchées, d'occuper des emplois sûrs ou des postes de direction et qu'elles gagnent moins pour leur travail. Dans la [section sur l'emploi](#), nous mettons l'accent sur les expériences des travailleurs étrangers temporaires. Les travailleurs qui viennent temporairement en Colombie-Britannique dans le cadre du programme des travailleurs étrangers temporaires sont particulièrement vulnérables, car leur statut d'immigrant est lié à leur emploi. Cette relation donne à leur employeur un pouvoir important dans la relation d'emploi. D'ailleurs, de nombreux travailleurs signalent que ce pouvoir est trop souvent utilisé de manière abusive.

- ▶ **Le droit aux soins de santé** permet à chacun de jouir du meilleur état de santé possible. Une bonne santé requiert un accès rapide à des interventions médicales de qualité, mais aussi à de l'eau potable, à des aliments nutritifs et à un logement adéquat. En Colombie-Britannique, de nombreuses personnes n'ont pas accès aux soins de base, et 17 % d'entre elles n'ont pas de fournisseur de soins de santé régulier. Les habitants des municipalités rurales et isolées doivent faire face à des lacunes supplémentaires en matière de soins. Les personnes aux identités marginalisées vivent moins longtemps, font état d'une moins bonne santé mentale et sont victimes de discrimination dans le système de soins de santé. Cette crise des soins de santé a été aggravée ces dernières années par la pandémie de la COVID-19 et la crise des médicaments toxiques. Dans la **section consacrée aux soins de santé**, nous mettons l'accent sur la crise des médicaments toxiques. L'approvisionnement non réglementé de médicaments tue chaque année des milliers d'habitants de la Colombie-Britannique. Pourtant, les personnes à la recherche de soins se heurtent à des obstacles importants, notamment la pénurie de personnel, des conditions d'accès déroutantes et un soutien social insuffisant.
- ▶ **Le droit à un traitement équitable dans les espaces publics** permet à chacun de participer librement et pleinement à la vie sociale, politique et culturelle. Ces dernières années, ce droit a été menacé par une montée de la haine et des mouvements d'extrême droite qui visent à faire taire la voix des personnes marginalisées. La haine est courante dans les espaces publics extérieurs ainsi qu'en ligne : un Canadien sur cinq, dont 29 % de personnes racialisées, a été victime d'une forme quelconque de haine, de harcèlement ou de violence en ligne. Les incidents motivés par la haine ont augmenté de façon spectaculaire pendant la pandémie de la COVID-19, puis à nouveau en réponse aux récentes violences à Gaza. Cette augmentation se reflète dans les crimes à caractère haineux signalés par la police, mais aussi dans les nombreux incidents non signalés à la police. Dans la **section sur les espaces publics**, nous mettons en lumière le rôle de la désinformation dans la propagation de la haine. Tandis que la confiance dans les institutions diminue, la désinformation en ligne alimente la haine. Cette tendance se manifeste dans plusieurs cas récents, par exemple la désinformation concernant la propagation du virus de la COVID-19, qui a contribué à la montée de la haine à l'égard des Canadiens et Canadiennes d'origine asiatique.
- ▶ **Le droit à un traitement équitable dans le système de justice pénale** permet à chacun de bénéficier d'un traitement équitable de la part de la police et des établissements pénitentiaires. Les personnes autochtones et racialisées, ainsi que les personnes souffrant de troubles de santé mentale ou de toxicomanie, sont beaucoup plus susceptibles d'avoir des interactions négatives avec le système de justice pénale. Par exemple, chaque jour en 2023, environ 1829 personnes se trouvaient dans les centres correctionnels de la Colombie-Britannique et plus d'un tiers (662) d'entre elles s'identifiaient comme Autochtones. Dans la **section consacrée à la justice pénale**, nous mettons en lumière les expériences de personnes souffrant de troubles de santé mentale ou de toxicomanie dans le secteur pénitentiaire. Par exemple, bien que nombre d'entre elles reçoivent un traitement dans le centre correctionnel où elles se trouvent, elles sont par ailleurs souvent soumises à un recours à la force traumatisant, comme l'isolement. Dans de nombreux cas, l'isolement est contraire aux normes minimales internationales relatives au traitement des détenus. Cette tendance crée un risque supplémentaire pour les personnes souffrant de troubles de santé mentale ou de toxicomanie après leur sortie de prison. Par exemple, le taux de surdose mortelle pour ces personnes est trois fois plus élevé peu de temps après la sortie de détention.
- ▶ **Le droit à un traitement équitable dans la sphère familiale** permet à chacun de bénéficier d'une égalité réelle et de ne pas subir de violence dans son foyer et dans ses relations intimes. L'inégalité au sein de la sphère familiale continue de se manifester dans la répartition inégale des tâches; quel que soit leur statut professionnel, les femmes consacrent plus de temps que les hommes à la garde des enfants et aux tâches ménagères. Cette charge domestique supplémentaire est aggravée par une rémunération plus faible sur le marché du travail, ce qui accroît la vulnérabilité économique des femmes et rend difficile leur sortie d'une relation de violence. Plus des trois quarts des habitants de la Colombie-Britannique qui ont signalé à la police des cas de violence conjugale étaient des femmes et des filles. La violence conjugale est d'ailleurs beaucoup plus fréquente que ne le suggèrent les chiffres rapportés par la police. Dans la **partie consacrée à la sphère familiale**, nous mettons en lumière l'utilisation abusive des allégations d'aliénation parentale

dans les affaires de droit de la famille présentant de la violence familiale. Dans certains cas, les mères qui portent plainte contre un conjoint violent sont contre-accusées d'« aliénation parentale », c'est-à-dire qu'elles essaient de manipuler les enfants contre leur père. Cette affirmation est souvent prise au sérieux par les tribunaux, mais elle ne repose sur aucune preuve crédible.

- ▶ **Le droit à un traitement équitable par le système de protection de la jeunesse** permet à chacun de bénéficier de mesure gouvernementale proactive visant à préserver la sécurité et l'unité des familles dans la mesure du possible. Le nombre d'enfants et de jeunes pris en charge a diminué ces dernières années, mais le nombre d'enfants issus de familles marginalisées, en particulier ceux qui sont autochtones, en situation de pauvreté ou qui vivent avec un handicap, sont représentés de manière disproportionnée dans le système de protection de la jeunesse. Par exemple, bien qu'ils ne représentent que 10 % de la population, 68 % des enfants et des jeunes pris en charge sont des Autochtones. Les enfants et les jeunes sont souvent placés pour cause de « négligence », bien que de nombreuses familles soient confrontées à des obstacles systémiques qui peuvent ressembler à de la négligence, mais qui sont indépendants de la volonté des parents. Citons par exemple l'absence de logements abordables et de soutien pour la santé mentale. Les enfants et les jeunes séparés de leur famille et pris en charge sont également confrontés à une nouvelle série de risques, dont la violence physique et sexuelle. En outre, une pénurie de personnel est toujours observée dans le système de protection de la jeunesse. Dans la **section consacrée à la protection de la jeunesse**, nous mettons l'accent sur les défis supplémentaires auxquels sont confrontés les enfants et les jeunes en situation de handicap et leurs familles. Pour les enfants et les jeunes en situation de handicap, le manque de ressources pendant les périodes critiques du développement peut avoir des conséquences sur la santé qui se traduisent par des inégalités tout au long de la vie. Les ressources dépendent des diagnostics et tous les diagnostics ne sont pas traités de manière équitable. Les familles sont poussées à bout et certaines envisagent de placer leurs enfants en famille d'accueil pour avoir accès à l'aide.
- ▶ **L'ensemble des droits de la personne dépend d'un environnement propre, sain et durable.** Le changement climatique, les conditions météorologiques exceptionnelles, la pollution et d'autres crises environnementales menacent ce fondement essentiel de l'existence humaine. Les personnes marginalisées, qui ont le moins contribué à la crise et dont les droits sont déjà les moins garantis, en souffrent de manière disproportionnée. Cette tendance s'est observée ces dernières années, lors des inondations, des vagues de chaleur et des incendies de forêt sans précédent qui ont détruit la biodiversité, des vies et des biens dans l'ensemble de la province. Néanmoins, la Colombie-Britannique continue de contribuer de manière disproportionnée à la crise climatique et n'est pas en bonne voie d'atteindre les objectifs de réduction des émissions prévus par la loi. Dans la **section consacrée à la crise environnementale**, nous mettons en lumière le rôle important des peuples autochtones dans la lutte contre le changement climatique. Les peuples autochtones restent des experts en matière d'adaptation au climat, mais leur voix a trop souvent été ignorée dans le cadre des initiatives traditionnelles. Pour redynamiser les stratégies d'adaptation au climat, il est possible de mettre l'accent sur les perspectives autochtones, comme on l'a vu récemment avec la reconnaissance plus large des pratiques autochtones de brûlage culturel et de gestion des incendies.

Les inégalités systémiques mises en évidence dans ce rapport « Les droits en vedette » nous touchent tous, mais nuisent de manière disproportionnée à ceux qui sont les plus marginalisés dans notre société. Les dix grands enjeux décrits dans ce rapport sont souvent interreliés. En effet, de nombreux habitants de la Colombie-Britannique subissent des violations de leurs droits fondamentaux dans de multiples sphères de leur vie de sorte que les préjudices se recourent et s'aggravent.

Pour prendre des mesures, nous devons comprendre. Si ce rapport met l'accent sur les domaines dans lesquels nous continuons à ne pas respecter les droits de tous les Britanno-Colombiens, nous rendons également hommage aux personnes de tous horizons qui, par de nombreuses et puissantes façons, résistent à l'oppression, défendent les droits de la personne et perturbent les systèmes pour en créer de meilleurs. Nous espérons que cet aperçu des droits de la personne servira de catalyseur au changement.





British Columbia's  
**Office of the Human Rights  
Commissioner**

536-999 Canada Place  
Vancouver (Colombie-Britannique) V6C 3E1  
1-844-922-6472 | [info@bchumanrights.ca](mailto:info@bchumanrights.ca)

 [bchumanrights.ca](http://bchumanrights.ca)

 [@humanrights4bc](https://twitter.com/humanrights4bc)

 [humanrights4bc](https://facebook.com/humanrights4bc)

[French]